54e ANNEE. — N° 40 DIMANCHE 5 AVRIL 1914

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

La lutte électorale. — Après l'enquête

Les discussions passionnées qui viennent de se dérouler au Sénat et à la Chambre ont bien clairement délimité la plateforme de la lutte électorale qui va s'ouvrir.

L'autre jour, le Sénat votait d'enthousiasme l'affichage du beau discour de M. Viviani sur l'école laïque.

A la Chambre, le président du Conseil faisait acclamer par nos amis l'incorporation de l'impôt sur le revenu dans la loi de finances.

Tous deux ont redit avec une plus grande autorité ce que nous avons dit, ici même, bien souvent et le succès de nos ministres a été très vif parce qu'ils ont traduit une fois de plus ce que tout véritable républicain pense et sent profondément.

Dans ce pays de clarté et de probité, il faut parler clair et franc pour être suivi. Aussi M. Doumergue a-t-il facilement enlevé sa majorité par son langage plein de netteté et de fermeté.

« Au moment du vote de la loi militaire, — a-t-il dit, — on parlait beaucoup de patriotisme fiscal et le gouvernement d'alors estimait nécessaire d'imposer la richesse acquise.

« Aujourd'hui, vous avez la possibilité de réaliser, avant de vous séparer, ce progrès social en incorporant l'impôt sur le revenu au budget. C'est précisément le moment où l'on vient vous proposer la disjonction de cette réforme pleinement mûrie pour en renvoyer l'examen à la prochaine législature... »

Et le président du Conseil a mis la majorité républicaine en demeure de tenir ses promesses.

La Chambre a compris que les propositions de MM. Klotz et Dubois dissimulaient mal cette politique d'attente, de statu quo, si souvent condamnée par le parti républicain.

Oui, comme l'a dit M. Doumergue, le pays en a assez de toutes ces formules ingénieuses qui ont la prétention de satisfaire à la fois les amis et les ennemis du progrès.

Le pays en a assez de toutes ces intrigues, ces rivalités d'ambitions, ces haines personnelles qui entravent la solution des problèmes politiques.

La séance de lundi l'a prouvé une fois de plus et après les loyales et courageuses explications de M. Doumergue, ses adversaires ont dû capituler et retirer leur proposition.

La question est désormais posée clairement devant le pays qui investira de sa confiance les partisans de l'école laïque et de l'égalité devant l'impôt.

⁂

L'opinon est saisie des conclusions de la Commission d'enquête et la Chambre en délibère. De part et d'autre, qu'on le veuille ou non, il y aura jugement et ce jugement subira, hélas, toutes les déformations dictées par l'esprit de parti...

Mais quoi qu'il arrive, la double sentence des citoyens et des parlementaires ne sera point telle que l'espéraient, il y a quelques jours encore, les ennemis déclarés ou masqués du régime. Il n'y a eu ni corruption ni forfaiture. Des faiblesses coupables ont été relevées et, disons-le, terriblement punies, car en aucun pays, le châtiment moral n'eût été plus sévère.

Ce qui importe, au surplus, c'est que la leçon de pareils événements ne soit pas perdue. Il nous faut l'apprendre, cette leçon, la retenir et la mettre à profit : politique, magistrature et finance ne devront plus offrir le spectacle d'un contact continu. Qu'on leur applique la clause, bien connue chez nous, de « magasins séparés » et que c'en soit fini.

Que fit-on, en effet, du principe sauveur de la séparation des pouvoirs dont l'observation stricte eût tout évité ? Et la magistrature toujours organisée comme jadis « pour le meilleur service de l'autorité gouvernementale ? » Ne va-t-on point se décider à la réformer ?

« Ce sont les mœurs, aussi, qu'il faut changer ! » nous crient les bons apôtres de conservation sociale. Eh oui, et vite, d'autant plus vite que ces mœurs-là sont celles du temps que regrettent si fort ces messieurs.

⁂

A L'ÉTRANGER

La crise irlandaise

Sir Edward Grey, en prenant la direction des débats sur le home rule et en offrant à l'opposition la possibilité d'un plan très vaste de Fédération englobant, non seulement l'Ulster, mais aussi l'Ecosse, le pays de Galles et, qui sait ? peut-être d'autres provinces du Royaume-Uni, semble avoir désarmé les adversaires les plus farouches du gouvernement. Il est vrai que personne n'inspire à l'opposition une plus grande confiance que le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Son grand mérite est d'être, comme on dit ici, un caractère, c'est-à-dire un parfait honnête homme, dont la parole est chose sacrée, aussi bien dans la vie privée qu'en politique.

Sir Edward Grey a souvent été désigné comme le succeseur éventuel de M. Asquith ; nul autre que lui ne saurait incarner le libéralisme britannique dans ce qu'il a de plus noble et de plus élevé. Constatons aussi que les conservateurs se sont subitement rendu compte de l'erreur qu'ils commettaient en laissant les libéraux s'emparer du cri de guerre cristallisé par M. Winston Churchill en cette formule redoutable « l'armée contre le peuple ».

Les grands chefs de l'opposition, tels que lord Lansdowne, lord Curzon et M. Balfour, ne demandent qu'à trouver un terrain d'entente sur lequel on puisse se mettre d'accord pour éviter la guerre civile en Ulster, qui ferait autant de mal aux libéraux unionistes qu'aux radicaux.

Pour toutes ces raisons et d'autres encore, sur lesquelles il est inutile d'insister, on peut espérer que libéraux et conservateurs finiront par trouver une solution du problème irlandais que pourront accepter tous les partis.

Telle est, du moins, l'impression recueillie dans les milieux politiques. Souhaitons que le sens pratique légendaire de nos amis anglo-saxons remporte une nouvelle victoire à Westminster, puis dans le pays.

LE FURETEUR.

POUR LES PETITS

Fréquemment, de nouveaux moyens d'action sont proposés pour remédier à la situation que crée la natalité sans cesse décroissante. La dépopulation ne menace pas seulement la France. Tous les pays occidentaux sont atteints et subissent un abaissement des naissances.

Il est bien difficile de forcer les gens à se marier, s'ils s'y refusent, ou d'obliger les ménages à avoir un plus grand nombre d'enfants. Certes, les lois sociales : lois de protection, lois d'assistance aux enfants et aux mères, sont de bons remèdes. L'assistance privée sous un grand nombre de formes rend également d'immenses services et sauve, chaque année, des milliers d'enfants.

Les médecins à chaque instant, font des découvertes qui sont autant d'armes efficaces contre la mortalité infantile. Ces jours derniers encore, on annonçait que le professeur Metchnikoff venait de découvrir l'agent du choléra des nourrissons et que son collaborateur, M. Berthelot, avait expérimenté un vaccin efficace contre cette affection qui fait tant de victimes au moment des grandes chaleurs, contre laquelle on n'est armé que par l'exercice d'une constante hygiène.

Si, après toutes ces expériences renouvelées et contrôlées, la médecine avait un vaccin immunisant ou guérissant l'enfant de l'entérite cholériforme, ce serait la vie assurée à des milliers de bébés. C'est plus qu'un nouvel espoir qui nous est donné. Attendons-en la réalisation avec confiance.

C'est beaucoup, mais est-ce assez ? Certes non, jamais on ne pourra dire : c'est assez. Il est encore une autre plaie toujours saignante, qui prive notre France — comme beaucoup d'autres pays — d'un nombre respectable d'enfants : ce sont les avortements, des suppressions de nouveaunés, beaucoup plus nombreux qu'on ne se l'imagine. Les poursuites exercées atteignent rarement les coupables et les pénalités, même les plus sévères, ne changeront pas grand' chose aux mœurs actuelles.

Ce qu'il faudrait, c'est l'assurance pour la femme, quelle qu'elle soit, qui va être mère, qu'elle sera aidée et protégée pendant tout le temps de sa grossesse et qu'ensuite le petit être, si elle ne peut s'en charger, sera élevé et soigné, même par elle, avec l'aide de la société. Il est évident que, pour la mise en pratique de semblables idées, des sommes considérables seraient nécessaires.

Mais, à défaut de loi sociale, on pourrait déjà faire beaucoup, en assurant aux mères, avec la sécurité absolue de l'enfant, la facilité de le voir, peut-être de l'élever elle-même. On ne peut pas douter, pour l'honneur de l'humanité, que les mères, même celles qui sont assez coupables pour détruire leurs petits, se séparent d'eux sans douleur.

M. Octave Pradels, dans le « Petit Journal », nous disait à ce sujet, il y a quelques jours, quel merveilleux établissement modèle d'Enfants trouvés il a eu l'occasion de visiter, à Moscou : dans un édifice immense, une longue enfilade de chambres vastes, hautes, aérées, avec de larges fenêtres s'ouvrant sur des jardins ; les petites couchettes, rangées à la file, étaient toutes blanches ; les parquets bien cirés ; tout y était d'une propreté méticuleuse. Chaque berceau portait un petit carton, vert pour les garçons, rose pour les filles ; il indiquait le nom de l'enfant et son âge, le jour de son admission et son poids à son entrée à l'hospice. Six à sept cents nourrices étaient à la disposition des bébés, chacune ayant deux enfants à nourrir et couchant par terre entre les deux berceaux. Toutes étaient d'une belle santé.

L'enfant reste un mois à l'hospice avec sa nourrice qui ensuite l'emporte à la campagne où elle le garde trois ans. Puis, les garçons sont placés dans des écoles industrielles ou bien se feront laboureurs ; les filles entreront à l'école des sages-femmes, seront servantes dans l'établissement qui les a recueillies, ou bien on les mariera dignement.

Les formalités d'admission dans cet établissement sont simples : « Une femme se présente, déroule son paquet et sort l'innocent. Une dame aussitôt mesure la taille de l'enfant, vérifie le sexe, et pose ces simples questions, dont les réponses sont consignées sur un registre : Etes-vous la mère ? Quel jour l'enfant est-il né ? A-t-il un nom ?

Et c'est tout ce qui est demandé. L'enfant est lavé et habillé devant la personne qui l'a apporté. On lui donne un nom ; on remet à la déposante un numéro qui lui permettra de retrouver le petit abandonné.

M. Octave Pradels nous dit que dans l'année pendant laquelle il visita cet établissement, on y avait apporté quinze mille enfants, les trois quarts illégitimes. Aussi, ajoute-t-il, les infanticides sont très rares en Russie et la population s'y accroît dans de grandes proportions.

Mais ce qui est mieux que tout encore et nous a profondément touché, c'est la charité qui est pratiquée vis-à-vis de ces pauvres mères. Souvent la mère qui a abandonné son enfant la veille, se présente le lendemain comme nourrice. Elle a conservé le numéro qui lui a été donné ; elle retrouve donc facilement son petit et les dames de l'établissement, feignant de ne pas la reconnaître, elle devient sa nourrice. Au bout d'un mois, elle l'emportera dans son village, et la rétribution qui lui est donnée la fera vivre dans sa pauvre maison.

C'est Catherine II qui a créé l'admirable institution qui depuis a apporté tant de consolations aux pauvres mères de son empire. Et pour nous, quel bel exemple !

M. RICOU.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 avril 1914 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. RABIER
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre aborde la discussion générale du projet d'impôt sur la rente.

M. Berry dit que les petits porteurs de rente seront les plus frappés. M. Aubriot, rapporteur, prouve le contraire. M. Renoult, ministre des finances, répond aux divers orateur et la discussion générale est close.

La suite de la séance est renvoyée au lendemain.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre discute les conclusions de la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette.

M. Delahaye prononce un discours dans lequel il blâme, accuse, injurie un peu tout le monde. Il est l'objet d'énergiques protestations de la part des députés.

M. Meunier dit qu'il a voté les conclusions et rend hommage à l'impartialité de M. Jaurès. Il fait des réserves sur les appréciations de la Commission en ce qui concerne M. Bidault de Lisle et Fabre.

M. Fraissinet dénonce les relations trop étroites entre la politique et la finance.

M. Ceccaldi relève vivement les propos de l'orateur en affirmant qu'un membre de la droite, faisait partie d'une société financière véreuse.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 3 avril

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre discute les conclusions de la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette.

M. de Folleville, rapporteur lit son rapport. Il conclut en déposant un ordre du jour ainsi conçu :

La Chambre, réprouvant les immixtions irrégulières qui se sont produites de la finance dans la politique et du pouvoir exécutif dans l'ordre judiciaire et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

M. Briand prend la parole pour justifier son attitude : M. Colly s'élève contre l'attitude de MM. Briand et Barthou.

M. Sembat dit que M. Barthou s'est emparé d'un document pour s'en servir contre un homme politique.

M. Barthou déclare qu'il a considéré le document Fabre comme une note personnelle, mais il se défend de l'avoir communiqué à M. Calmettes.

M. Doumergue donne quelques explications et il affirme que jamais il n'a connu le document.

SÉNAT

Séance du 2 avril 1914

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

L'élection de M. Pérès, élu sénateur de l'Ariège, est validée.

Le Sénat a adopté une proposition autorisant le ministre des affaires étrangères à offrir au gouvernement espagnol le chanfrein de l'armure de Philippe II.

Le Sénat revient aux projets de défense laïque, et M. de Lamarzelle a entrepris à nouveau une dissertation philosophique pour répondre aux arguments de M. Viviani sur la morale de l'école.

A M. de Lamarzelle, M. Goy, rapporteur, a répondu, opposant, devant une salle vide, la morale laïque à la morale religieuse.

La clôture de la discussion a été ensuite prononcée par 219 voix contre 41.

Puis le contre-projet de Lamarzelle, repoussé par le gouvernement, a été rejeté par 204 voix contre 64.

La suite de la discussion sur la défense laïque est remise après les vacances.

Séance du 3 avril

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

L'élection de M. Deloncle et Steeg est validée.

M. Renoult dépose le projet de 2 douzièmes provisoires.

Le Sénat vote à une grande majorité ce projet.

Il s'ajourne au 2 juin.

LA CHANSON

Les Travaux de la Commission d'Enquête ou La Vérité en marche

Air : Rien, Rien, Rien

Voulant enquêter sur le cas Rochette
J'ai sondé tous les membres de l'enquête
J'ai lu leurs Rapports, mais je vous préviens
Qu'on n'y comprend Rien, Rien, Rien.

La Déposition du Président Fabre,
Cassante ma foi comme un coup de sabre
Me retint longtemps, mais cré nom d'un chien
Je n'y compris Rien, Rien, Rien.

Bon me dis-je alors d'un ton énergique
Voyons de Monsieur Monis la réplique.
Les discours serrés de ce logicien
Ne m'apprirent Rien, Rien, Rien.

Caillaux si visé dans son Impôt-Cible
Pour m'être agréable, fit l'impossible,
Lissa ses cheveux sur son front serein
Mais ne me dit Rien, Rien, Rien.

Je me dis alors : dans la sombre affaire
Le petit Barthou fera la lumière
Mais ses documents crasseux j'en conviens
N'éclairèrent Rien, Rien, Rien.

Aristide Briand dit l'Immuable,
Dans son Bureau me reçut très affable.
Et m'offrant du bon tabac Egyptien
Ne révéla Rien, Rien, Rien.

Monsieur Delahay friand de scandales,
Humecta sa langue et ses amygdales,
Puis tournant le dos, s'enfuit aérien
Je n'y compris Rien, Rien, Rien.

J'explorai les dossiers et la serviette,
Tombeau des secrets de Monsieur Rochette,
L'Illustre avocat cuisiné si bien
Ne me lâcha Rien, Rien, Rien.

Dans cet imbroglio si triste et si farce,
J'interviewai même tous les comparses
Ils furent muets comme des Sauriens,
Et je ne sus Rien, Rien, Rien.

Jaurès le Tribun bavard mais honnête
Se gratta le front, se gratta la tête !
Puis tel le Penseur de Monsieur Rodin
Il réfléchit bien, bien, bien.

Je conclus de ces obstinés silences
Que quand un grand scandale éclate en France
On crie, on discute, on gueule, oh ! combien,
Mais on ne sait Rien, Rien, Rien.

Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

INFORMATIONS

La Commission des Finances

La Commission sénatoriale des finances, réunie jeudi, sous la présidence de M. Peytral, a entendu M. René Renoult, ministre des finances, lequel a déclaré qu'étant donné la publication du décret convoquant les électeurs pour le 26 avril d'une part, et d'autre part, le dépôtd'un projet de deux nouveaux douzièmes provisoires, il apparaît au gouvernement comme à la Commission, qu'il est matériellement impossible désormais de voter le budget de 1914 avant la séparation des Chambres, M. Renoult a prié en conséquence la Commission des finances d'examiner sans retard le projet de douzièmes.

Après le départ du ministre, la Commission a pris acte des déclarations de M. René Renoult, déclarations conformes aux dipositions de la Commission.

Celle-ci, terminant l'examen du budget, l'a équilibré au moyen de 196 millions d'obligations sexennaires au lieu de 190 millions, chiffre voté par la Chambre.

Le ministre des finances sera entendu demain à nouveau sur cet équilibre.

La Commission d'enquête

La Commission d'enquête a entendu M. Escarguel, directeur de l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*, qui a publié un article sur l'affaire Rochette.

M. Escarguel s'est retranché derrière le secret professionnel et il s'étonne que la Commission s'inquiète à rechercher les sources d'information d'un journaliste.

Il ne répond pas.

M. Constant est également entendu, mais il n'apporte aucun renseignement nouveau.

Espagne et France

Dans le discours du trône, aux Cortès, le roi Alphonse XIII se félicite des résultats de l'action espagnole au Maroc. Il exprime l'espoir d'une pacification prochaine de la zone espagnole. Il ajoute :

« Les liens spéciaux qui, du fait d'une mission commune de civilisation unissent l'Espagne et la République française, se manifestent et se resserrent chaque jour davantage, au cours de l'action entreprise par les deux peuples dans leur zone respective de protectorat au Maroc.

« Les gouvernements espagnol et français, dans les limites de l'action indépendante assignée à chacun par les traités, cherchent, avec des démonstrations réciproques de considérations, et un concours amical, à faciliter le développement pacifique et progressif de la mission que chacun a à remplir, montrant ainsi aux yeux de tous, et particulièrement des populations marocaines, l'harmonie et l'accord qui existent entre eux. »

Le roi se félicite de l'amitié très ferme qui unit l'Espagne au Royaume-Uni. Il ajoute : « Mon gouvernement délibère actuellement avec celui de S. M. britannique et celui de la République française, sur l'organisation qui devra être donnée à la ville de Tanger et à sa zone, et j'ai la confiance que les points de vue différents qui se sont manifestés sur cette matière, trouveront une solution satisfaisante dans des dispositions qui, adaptées aux conditions spéciales de ladite région et au caractère international que les traités lui ont assigné, tiendront dûment compte de la représentation spéciale qui revient à l'Espagne et aux intérêts espagnols. »

Le Roi d'Angleterre et le Roi d'Espagne se rencontrent aux Canaries

Suivant une dépêche de Las Palmas, publiée par les journaux, on continue à affirmer que le roi d'Espagne et le roi d'Angleterre se rencontreraient aux Canaries et s'y entretiendraient de questions de politique internationale.

Une dame d'honneur de l'impératrice d'Allemagne, la duchesse Silly Moork, a visité récemment Las Palmas afin de retenir un appartement pour l'impératrice qui doit y faire une cure d'air. L'empereur d'Allemagne viendrait la rejoindre. Les souverains allemands visiteraient ensuite les Canaries.

Petites Nouvelles

On annonce la mort de M. Dubusson, député radical du Finistère, décédé à l'âge de 72 ans.

— M. Briand a prononcé un discours à l'occasion du banquet organisé par la Fédération des Gauches à l'Elysée-Montmartre. La foule qui se pressait devant l'hôtel a manifesté violemment contre le chef des fédérés.

— Le vapeur français « Maine » petit bâtiment de 439 tonnes, de Rouen, est entré en collision avec le vapeur espagnol « José-Aramburn », de Douvre. Le vapeur français a été abandonné et l'équipage a été recueilli à bord du vapeur espagnol, qui a son avant sérieusement endommagé.

— Deux officiers aviateurs allemands ont fait une chute au champ d'aviation de Schleissheim. Le lieutenant Lankmoyer s'est tué. Le lieutenant Ruchti est grièvement blessé.

— On signale de Saint-Jean-de-Terre-Neuve, un grand désastre aux pêcheries de phoques. 170 hommes de l'équipage du vapeur « Newfoundland » ont été emmenés à la dérive sur un glacier flottant durant une furieuse tempête de neige qui dure depuis quarante-huit heures. On a déjà retrouvé 50 morts ou mourants. Plusieurs navires sont à la recherche des manquants.

— On annonce qu'une bande de pirates a arrêté, à la hauteur de l'île de Linting, le vapeur chinois « Shingtai ». Après avoir tué le commis aux vivres, deux gardes chinois gouvernementaux et plusieurs autres, les pirates se sont emparés d'un butin s'élevant à 30.000 dollars.

ACTUALITÉS

Conflits ardents d'intérêts et de doctrines ; — lutte inexorable des hommes et des partis ; — dénouement tragique d'une campagne de presse ; — mêlée générale de la presse, de la finance et de la politique maquignonnant la magistrature, tel est l'inépuisable sujet qui vient troubler penseurs et philosophes, dans le sanctuaire de leur retraite méditative.

Et c'est un charme pour celui qui aime les belles choses, que la lecture des méditations que ce spectacle leur inspire sous le rythme de leur pensée, dans la quiétude de leur âme sereine et pure.

Ce n'est plus de la politique, mais c'est toujours de la vie.

C'est à ce titre que nous sommes heureux de reproduire pour nos lecteurs la belle lettre qu'un ami nous confie à leur intention.

Ah ! le beau drame ! De l'argent, de l'ambition, de l'amour ; une complexité singulière dans les motifs, une simplicité sauvage dans le geste ; toutes les conditions convenues du jeu, par un sursaut inattendu, brusquement déconcertées ; les milieux les plus divers, ceux-là précisément où s'exprime le mieux la Société moderne et l'Homme éternel, la Bourse, la Chambre, le Journal ; une mêlée ardente, confuse où se heurtent des individualités distinctes nettement caractérisées ; ce heurt d'intérêts particuliers, se doublant d'autre part, si l'on veut, — au fond ou dans la forme tout au moins — d'une lutte d'idées qui l'anoblit, l'élargit ; tout un régime, sous les yeux de tout un pays jusque-là somnolent, maintenant attentif, exposé tout à coup comme enjeu de ces conflits personnels ; notre vie politique enfin, par la vertu magnifique du Sang versé, soudain haussée, jusqu'à la majesté de la Tragédie, à la taille du Destin — quelle riche matière, mon cher ami ! et si Balzac vivait, quel roman !

Il est vrai que les femmes de Balzac ont d'autres armes que le browning, plus fines, plus sûres ; il nous reste Bernstein qui s'accommoderait assez de tels gestes et d'une telle psychologie ; mais le théâtre appauvrit tout ; il réduit la vie à une convention, à une forme sans chair ni substance, à un fantôme vide et vain. Cette idée-là, qui je le sais t'est chère, nous est commune. Non, décidément, un Bernstein ne suffirait point ; il nous faudrait un Balzac. Je ne le vois pas. Pour ma part, mon cher et vieil ami, de tels drames me troublent profondément personnellement ; par la double impression d'avide curiosité et d'effroi qu'ils provoquent en moi, ils me font prendre la plus vive conscience de mes intimes contradictions. Tu me connais assez. J'ai renoncé définitivement, je pense, à vivre dangereusement, et, comme dit Stendhal, « je jouis de mon cœur ». Il faut à telle jouissance la solitude : j'y suis confiné. Je n'en ai jamais mieux apprécié que ces jours-ci la gêne et le bienfait.....

CHRONIQUE LOCALE

E FINITA...

Tout le monde peut être content : la Commission d'enquête a déposé ses conclusions, et tous les « accusés » reçoivent, comme dit l'autre, leur paquet.

Réprimandes, blâmes, sont infligés avec la meilleure grâce du monde, dans un long jugement, dans un littéraire rapport auquel les commissaires ont tous collaboré.

Quand la Commission d'enquête s'est réunie, on s'attendait à la révélation de scandales formidables, que rien ne pouvait excuser.

On pensait qu'elle allait pourvoir les prisons de détenus de haute marque, trafiquants de mandats, de corrupteurs sans scrupule, indignes de la moindre pitié.

Eh non : la Commission n'a pu relever que des faiblesses, des complaisances, des hésitations, des cancans surtout.

Vraiment, était-ce dès lors bien la peine de faire tant de tapage, de crier si haut à la forfaiture, de provoquer tant d'émotion dans le pays ?

M. Barthou n'avait pas besoin de brandir comme une menace, le papier sur lequel un procureur général avait versé des larmes de honte, d'humiliation !

Quelle bizarre attitude que celle de ces parangons de vertus politiques et civiques ! Chargés de faire, de rendre la justice, au grand jour, ils mentent devant les Commissions d'enquête et n'ont pas le courage de dire la vérité comme ils recommandent de le faire aux témoins qui comparaissent devant eux !

Un blâme pour ces messieurs ; une lourde amende pour le témoin qui, devant la justice, ne dirait pas la vérité !

Les gens de bon sens admettront bien que la Commission d'enquête a fait un travail fastidieux et sans grande utilité. Mais que pouvait-elle apporter comme conclusion ?

Avec des mots choisis dans le meilleur des vocabulaires, elle a réussi à dire bien des choses désagréables à tous ceux qui ont comparu devant elle ; mais il lui était impossible d'établir le fameux scandale dont on parlait avec tant d'indignation dans la triste séance où M. Barthou s'avoua détenteur de documents soustraits.

Le scandale reste donc pour le compte de ceux qui l'ont provoqué dans un but politique, pour un intérêt tout personnel.

A voir les décisions de la Commission d'enquête et à les comparer avec l'émotion des premiers jours, on ne peut que regretter l'emballement avec lequel on a crié au scandale !

Tout aurait pu rester inconnu, car ce que l'on en connaît de plus aujourd'hui, ou rien, c'est à peu près la même chose ! Mais pendant plusieurs jours on a permis de porter sur des chefs du Gouvernement les pires soupçons et les plus graves accusations de trahison, de forfaiture !

La réaction s'en délectait, tout naturellement ; mais elle espérait mieux. Ce fut beaucoup de bruit pour rien !

LOUIS BONNET.

Votes de nos députés

Sur l'incorporation dans la loi de finances du projet de loi concernant l'impôt sur le revenu, nos députés ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a adopté par 371 voix contre 112.

⁂

Sur l'ensemble du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1914, ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a adopté par 404 voix contre 65.

⁂

Sur le passage à la discussion du projet de loi tendant à assujettir les intérêts des rentes et autres produits émis par l'Etat français à l'impôt sur le revenu, ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a adopté par 267 voix contre 210.

APRÈS LES INCIDENTS MILITAIRES

Un acte qui dénote une belle âme vient d'être accompli par un sous-officier du 7e.

Ce garçon de haute valeur a....., la chose est difficile à écrire....., a p...ssé dans le fourreau de sabre d'un supérieur.

Ce sous-officier, qui a vraiment le respect de la discipline et qui doit faire un excellent chef pour les soldats, a été puni avec rigueur.

C'était justice.

Nous n'aurions rien dit de ce fait, mais il se trouve que c'est précisément ce sous-officier qui fut le « créateur » des incidents militaires que nous avons relatés il y a quelques mois et que nos lecteurs n'ont pas oubliés.

Et c'est lui cependant qui eut raison contre ses chefs à l'époque !...

Nous n'insistons pas, mais nous nous permettons de demander à M. le colonel Hélo, s'il a toujours sur ce modèle de sous-officier, rengagé s. v. p., et parfaitement conscient de la gravité de sa faute, l'opinion qu'il avait naguère !... et si c'est encore le chef qui va « écoper » ?

L. B.

Enregistrement

M. Mazelié, receveur de l'enregistrement à Marciac (Gers), est nommé à Castelnau-Montratier, en remplacement de M. Viaud, appelé au bureau de Duras (Lot-et-Garonne.)

Tabacs

MM. Lefèvre, Roustit et Broussard, commis de culture à la direction de Cahors, sont élevés sur place à une classe supérieure de leur grade.

M. Landes, commis de culture de 1re classe à Bordeaux, est nommé en la même qualité à Cahors.

P. T. T.

Dans la liste des candidates admises en qualité de dame employée des P. T. T., à la suite de l'examen spécial du 19 février 1914, nous relevons le nom de notre compatriote Mlle Bédrune, reçue avec le numéro 56.

Postes

M. Durand, candidat militaire, est nommé facteur rural à Livernon, en remplacement de M. Grimal, mis en disponibilité.

M. Gonthier. candidat militaire, est nommé facteur rural, à Lalbenque, en remplacement de M. Boulvès, décédé.

Retraites ouvrières et paysannes

Nous apprenons avec plaisir que M. Pélissié est nommé chef adjoint faisant fonctions de directeur du service des retraites ouvrières, à Tarbes.

Félicitations.

Service vicinal

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, M. Vilatte, agent-voyer auxiliaire stagiaire, actuellement affecté à la subdivision de Lauzès, est chargé de la subdivision de Payrac, en remplacement de M. Bergerol appelé à une autre destination.

Bourses

Ont été reçus aux examens des bourses des lycées et collèges de garçons.

1re série A. — Ayzac, Capdeville, Durand, Escassut, Fournier, Imbert, Marrou, Marsol, Milhau, Germain, Pélissié, Roques, Vernet.

1re série B. — Barruel, Cazes, Chavet, Courbil, Delmon, Gineste, Jean Milhau.

2e série A. — Soulié.

3e série A. — Calvy, Delard, Jaubert.

3e série B. — Romec.

5e série A. — Cazeau.

⁂

Sont reçues aux bourses de lycées et collèges les candidates dont les noms suivent :

1re série. — Mlles Arteil et Calassou, du Collège de filles de Cahors; Buffet, Conquet, Lavayssière, Rougié, de Sales.

2e série. — Mlles Andissac, Delfour, du collège de filles de Cahors; Vaysse Marie et Vaysse Georgette.

Compatriote

Notre compatriote M. Rames, élève-officier au 14e d'infanterie, est nommé sous-lieutenant de réserve et affecté au 9e, à Agen.

Nos félicitations.

Les monuments d'intérêt public et local

La Chambre a voté la création, au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, d'un office ayant pour objet d'assurer, par l'exécution de travaux d'entretien de réfection et de grosses réparations, la conservation des édifices et monuments anciens d'intérêt régional et local non classés par la loi du 30 mars 1887, appartenant à l'Etat, aux départements et aux communes. L'office est investi de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Tout vote de fonds émis par les départements et les communes pour entretenir, réfection ou grosse réparation des édifices et monuments susvisés donnera droit à une subvention de l'office au moins égale au sixième de la somme votée par les départements et les communes dans la limite des fonds disponibles.

Société d'Agriculture du Lot

La Société d'Agriculture du Lot se réunira le mercredi, 15 avril, jour de foire, dans une des salles de la Mairie de Figeac, à deux heures du soir.

Ordre du jour

1° Programme des primes générales des Concours de 1914, tenus dans l'arrondissement de Figeac;

2° Communication de M. Douaire, Directeur des Services Agricoles, sur la situation économique du département du Lot ;

3° Questions diverses.

⁂

Concours de moteurs agricoles

La Société d'Agriculture du Lot informe les agriculteurs que l'Automobile-Club de France organise un Concours de moteurs agricoles dans la Région du Sud-Ouest.

Une somme de mille francs sera distribuée en primes aux agriculteurs de cette région ayant fait le meilleur emploi des moteurs à explosion pour actionner les divers appareils utilisés dans leur exploitation.

Les demandes devront parvenir avant le quinze mai, à M. le Président de la Commission Agricole de l'Automobile-Club de France, 8, Place de la Concorde, Paris.

P. S. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. Douaire, Directeur des Services Agricoles du Lot, Cahors.

Cylindrages à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Opérations probables pendant la semaine du 6 au 11 avril 1914.

Répandage et cylindrage sur les voies désignées ci-après :

Chemin de grande communication n° 12, de 20 k. 500 à 20 k. 800, entre Pern et l'Hospitalet.

Chemin de grande communication n° 12, de 26 k. à 26 k. 400, entre l'Hospitalet et les Sept-Ponts.

Route Nationale n° 20, de 88 k. 500 à 88 k. 550, entre Fontanet et l'embranchement de la route de Montcuq.

Chemin de grande communication n° 11, de 1 k. à 2 k., après l'embranchement avec la route de Labastide-Marnhac.

Cahors, le 3 avril 1914.

L'Ingénieur Ordinaire,
LAGARDE.

Le ventre de Cahors

Voici le nombre des animaux de boucherie abattus pour la consommation de Cahors, pendant le mois de Mars 1914 :

Bœufs.....	81,	pesant	52.360 kil.
Vaches	17,	—	8.210 —
Moutons...	596,	—	16.223 —
Veaux.....	174,	—	12.384 —
Porcs.....	15,	—	1.582 —
Total....	883	—	90.759 —
Chevaux ou mulets.....			10
Anes.....			4

Théâtre de Cahors

CINÉMA

Voici le programme des représentations du Cinéma, les samedi 4 et dimanche 5 avril en matinée et soirée.

1re partie

Sportif : pêche aux Moules sur les bancs de Villerville.

Voyage coloris : Colombo, capitale de l'Ile de Ceylan.

Comique : Bigorno offre une chasse à courre.

Entr'acte

2e partie

Actualité : Pathé journal.

Drame : La ronde infernale.

Entr'acte

3e partie

Le phare de la mort, scène dramatique.

4e partie

Comique : Bébé et Jeanne d'Arc.

Comique : Rigardin marchand de marrons.

Bonsoir.

Grand concert symphonique, orchestre de 15 musiciens sous la Direstion de M. E. Nouyrit.

Sélections sur la Veuve joyeuse, opérette de Franz Lehar.

Solos de violon par M. A. Gonzalès, premier prix du Conservatoire de Toulouse.

Musique du 7me régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 5 AVRIL 1914

Richard Wallace	Sellenick
Les Diamants de la Couronne	Auber
Le Rhin	Métro
La Nuit	Métro
Mascarade	Lacôme

a) Marche du Cortège.
b) Arlequin et Colombine.
c) Famille Polichinelle.
d) Les Mandolinistes.
e) Alla Polacca.

Allées Fénelon, de 14 h. 1/2 à 15 h. 1/2

Etat civil de la ville de Cahors

Du 28 au 4 avril 1914

NAISSANCES

Roy Lucienne-Anastasie-Augustine, rue de la Chartreuse, 1.

Cavalié Alice-Euphrasie-Adeline, à Lamaurinie.

Fraysse Fernande-Augustine, rue Mordaigne, 5.

Soulié Suzanne-Julie-Albanie, à Bégous.

Montaudié Henri-Eugène-André, place de la Citadelle, 2.

Rauffet Elise, rue du Petit-Mot, 3.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Vignals Charles, employé de chemin de fer, et Dablanc Angèle, sans profession.

Alazard Pierre, employé à la Société Générale, et Deltheil Louise, sans profession.

Vidal Justin-Arsène, voyageur de commerce, et Lavergne Marie, sans profession.

Vidal Jean, sergent au 7e, et Lades Fanny-Marcelle, robeuse.

DÉCÈS

Vidal Marie, veuve Marmiesse, 76 ans, rue Castagné, 2.

Jarlan Anne, 60 ans, Côte de Rode, Cabessut.

Gautier Marguerite, veuve Tauran, 83 ans, rue Barry, n° 3.

Noaille Marie, veuve Cagnac, 76 ans, rue Labarre, 16.

Lagarrigues Robert-Firmin-Louis, 4 mois, avenue de Toulouse, 25.

Mort-né, 1.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 6 au 12 avril 1914

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 6 avril : Lauzès.

Mardi 7 : Marminiac, Montcuq.

Mercredi 8 : Caillac, Concots, Montgesty.

Jeudi 9 : Mauroux, Sauzet.

Vendredi 10 : Les Arques, Castelfranc.

Samedi 11 : Cahors.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 6 avril : Issendolus, St-Céré.

Mardi 7 : Livernon.

Mercredi 8 : Lacapelle-Marival, St-Pierre-Toirac.

Vendredi 10 : Cajarc, Latronquière, Puybrun.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 6 avril : Cressensac, Dégagnac, Meyronne, Montfaucon.

Mardi 7 : Frayssinet, Padirac.

Mercredi 8 : Les Quatre-Routes, St-Germain.

Jeudi 9 : Gramat.

Vendredi 10 : Thédirac.

Samedi 11 : Creysse, Martel.

Arrondissement de Cahors

Lalbenque

Foire. — Favorisée par le beau temps, la foire de mars a été, mardi dernier, d'une très grande importance. Les divers marchés étaient tous bien garnis, surtout le foirail aux bœufs, et il s'y est traité sur tous de nombreuses affaires. Voici les cours pratiqués :

Foirail aux bœufs. — Bœufs d'attelage, de 800 à 1.200 francs ; bouvillons, de 500 à 700 francs ; Vaches de 500 à 900 francs. le tout la paire ; bœufs pour la boucherie, de 40 à 42 fr. les 50 kilos ; veaux, de 1 fr. à 1 fr. 10 le kilo.

Foirail aux moutons. — Moutons de première qualité, de 32 à 45 francs, de deuxième qualité, de 20 à 30 fr. ; brebis, de 28 à 30 francs ; agneaux, de 25 à 30 fr. le tout, la pièce : couples, de 30 à 50 fr. ; moutons et agneaux pour la boucherie, de 80 à 90 centimes le kilo ; chevreaux, 70 à 75 centimes le kilo.

Foirail aux cochons. — Pas de cochons gras ; cochons de venue, de 50 à 70 fr. ; porcelets, de 18 à 30 fr. piece.

Marché à la volaille. — Poules et poulets, de 80 à 90 centimes, poulets de grains, de 1 fr. 20 à 1 fr. 25 ; dindes, de 80 à 85 cent. ; dindons, de 70 à 75 cent. ; lapins, de 40 à 45 cent. ; le tout, la livre ; poussins, de 25 à 30 cent. pièce ; œufs, de 80 à 85 cent. la douzaine.

Morilles, de 2 fr. 50 à 3 fr. le kilo ; truffes, une bien petite quantité, de 4 à 5 fr. le kilo.

Laburgade

Listes électorales. — Les listes électorales clôturées attestent 117 électeurs, soit une augmentation pour 1914 de 3 électeurs. C'est peu, mais cet encore bien beau.

Concots

Accusations et responsabilités. — Naguère, en certain lieu de calme et de paix, les victimes de l'assurance aux retraites et ceux qui ont eu le courage de leur porter quelque intérêt ont été fort malmenés.

Ce sont eux, les misérables, les criminels, les bandits, qui ont fait peser les plus monstrueux soupçons sur de pauvres innocents; oui, des tigres s'acharnant avec rage sur leur proie, non pour la dévorer, mais pour lui arracher, avec leurs griffes, les entrailles afin de les mettre sécher au soleil (*sic*).

La logique du terrible redresseur de morale qui lance ainsi l'anathème doit sans doute être celle-ci : « Ma main plonge dans ta poche, pour le porte-monnaie seulement; laisse-toi faire, ne crie pas, ou c'est toi le voleur. »

Bientôt cependant le ton se radoucit, du vinaigre il passe au miel; la gorge du courroucé paraît s'étreindre, les yeux s'humecter, et arrive en trémolo la belle maxime : « Rendons le bien pour le mal ». Le précepte est sublime; l'évoquer, le préconiser est déjà bien; mais comme ce serait mieux de l'appliquer, de le prêcher d'exemple.

Allons, Monsieur, soyons de bon compte : si scandale il y a, qui l'a cherché, qui l'a voulu?... Si des soupçons se sont formés, à qui la faute?... A ceux qui, pour défendre leur bien, ont dû demander aide au Parquet?... On a bien essayé, en effet, de les leur passer, prétendant que toute cette affaire a été ourdie par l'esprit de parti, la politique, la rancune, la haine, la vengeance.

Patience, les responsabilités ne sauraient tarder à être établies; alors on appréciera.

Saint-Laurent

A propos de la construction de la ligne ferrée de Cahors à Moissac. — Dimanche, les propriétaires syndiqués de toutes cultures agricoles du Lot et du Tarn-et-Garonne se sont réunis à la mairie de Saint-Laurent pour discuter l'opportunité de la construction de la ligne ferrée de Cahors à Moissac, donnant satisfaction aux habitants de la vallée du Lindou.

Le bureau a été ainsi constitué : président, M. Denègre maire de Saint-Laurent ; assesseurs, MM. Alis, maire de Lascabanes, Desseaux, maire de Sainte-Alauzie, Rouchet, conseiller municipal de Saint-Cyprien, représentant le maire malade excusé ; Poirier maire de Tréjouls (Tarn-et-Garonne).

Le bureau désigne M. Izoulet en qualité de secrétaire.

L'assemblée composée de nombreux propriétaires de la vallée du Lindou a après mûre réflexion décide :

De prime abord, il y a déjà de nombreuses années la construction d'une voie ferrée avait été décidée de Cahors à Moissac. A cette époque, les deux vallées de Barguelonne dans laquelle se trouve Montcuq, chef-lieu de canton, et celle de Lindou, bien plus peuplée et plus riche en productions agricoles, surtout depuis la grande culture du chasselas, étaient en rivalité pour être desservies par cette ligne et devaient être l'objet d'une étude sérieuse.

Décide que sans toutefois abandonner ses droits de tracé complet par la vallée du Lindou et cela uniquement pour ne pas retarder la construction de cette ligne qui est promise aux populations intéressées depuis 40 ans environ, qu'il y a lieu de consentir à une déviation dans le tracé qui après avoir desservi Montcuq, passerait dans la vallée du Lindou au point qui pourrait donner la plus grande satisfaction aux communes de Sauveterre, Tréjouls, Cazes Mondenard du canton de Lauzerte (T. et G.); ces dites communes du canton de Lauzerte, ainsi que celles de Labastide-Marnhac, Lascabanes, Cézac, Ste-Alauzie, St-Cyprien, St-Laurent, Montlauzun (Lot) très riches en productions agricoles.

L'assemblée avant de clôturer ses travaux décide qu'une copie du procès-verbal de la réunion de ce jour sera adressée à MM. les Sénateurs du Lot et du Tarn-et-Garonne ainsi qu'à MM. les députés de Cahors et de Moissac en les priant d'intervenir sans retard à la solution de cette question.

(*Communiqué.*)

Arrondissement de Figeac

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Larnagol

Mardi 31 mars à 4 heures de l'après-midi, M. Bécays, député, accompagné de MM. Loubet, sénateur, Larnaudie et Granot, représentants du canton de Cajarc, est venu rendre visite à ses amis de Larnagol.

En l'absence de la municipalité, M. Bécays est reçu sur la place par le Comité Radical au complet, auquel s'étaient joints les jeunes gens de 20 ans, drapeau en tête. La musique joue la « Marseillaise » et plus de cent électeurs acclament le député de Figeac.

On se rend immédiatement au restaurant Mouly. M. Ayral, conseiller municipal radical, souhaite la bienvenue au député et félicite les élus d'être partout la main dans la main.

M. Bécays expose son attitude politique et ses divers votes. Toutes ses déclarations sont applaudies. Avec le même enthousiasme, le vaillant député est applaudi une deuxième fois au restaurant Dajean. Après une causerie intime, M. Bécays quitte à regret ses fidèles amis, au milieu des vivats.

Saint-Jean-de-Laur

Notre sympathique député M. Bécays dont la réélection est assurée parcourt toutes les communes de son arrondissement et est partout l'objet de manifestations enthousiastes des républicains.

Il était mardi 31 mars à St-Jean-de-Laur, accompagné de MM. Loubet, le dévoué sénateur, Larnaudie, le vaillant conseiller général, Granot, conseiller d'arrondissement.

Dans un bel exposé empreint d'une grande sincérité, notre député d'aujourd'hui et de demain rendit compte de son mandat qui peut se résumer en deux parties :

Opposition aux ministères d'apaisement, à la R. P., à la loi de trois ans.

Vote des réformes fiscales et laïques.

Un banquet servi à l'hôtel Escrouzailles réunit ensuite nos dévoués représentants et les républicains de St-Jean-de-Laur, groupés autour de leur excellent maire, M. Gaillard.

A Puyjourdes, où M. Bécays se rendit ensuite, il fut l'objet d'un chaleureux accueil de la part des républicains de cette commune.

Le 26 avril, M. Bécays aura une grosse majorité.

L. D.

Montbrun

Le 31 mars dernier, M. Bécays, le dévoué député de Figeac, accompagné par MM. Loubet, sénateur et Larnaudie, conseiller général était de passage à Montbrun.

Il a été reçu par M. Delcorn, maire, entouré des conseillers municipaux et de nombreux électeurs républicains qui, malgré les travaux urgents de la saison, avaient tenu à venir témoigner leur sympathie à nos dévoués représentants.

M. Bécays a rendu compte de son mandat rempli à la satisfaction de tous les républicains. Son exposé a été chaleureusement applaudi, surtout les passages concernant la R. P., la loi de trois ans, l'impôt sur le revenu, les revendications des planteurs de tabac et l'école laïque.

M. Bécays obtiendra sûrement une très grosse majorité dans notre commune.

Rudelle

Jeudi matin, à 8 heures et demie, M. Bécays, député, accompagné de M. Loubet, sénateur ; MM. Lapara, Vayssières et Laborderie, était dans notre localité. Le vaillant député a rendu compte de l'œuvre accomplie au cours de la législature qui prend fin. Avec cette netteté qui fait la force d'un parti, il a indiqué l'effort républicain à poursuivre, effort auquel il s'emploiera. Les électeurs présents ont approuvé ses courageuses déclarations.

Thémines

Jeudi dernier, M. Bécays est venu rendre visite à ses nombreux amis de

la région. Accompagné de MM. Loubet, sénateur ; Laparra, conseiller général, Laborderie et Vayssière, conseillers d'arrondissement, notre sympathique et dévoué député a reçu partout l'accueil le plus enthousiaste. Les électeurs des communes de Rudelle, Théminette, Thémines et Issendolus, qu'il a visitées ce jour-là, ont proclamé hautement leur confiance à M. Bécays qui a si fidèlement suivi son programme de loyauté républicaine.

Brengues

Comité radical-socialiste. — Réunion aujourd'hui dimanche 5 avril à 2 heures du soir.

Ordre du jour : Elections législatives.

Présence indispensable.

Elections législatives : Vendredi 10 avril à huit heures du matin, à Brengues, aura lieu une importante réunion au cours de laquelle notre sympathique député, M. Bécays rendra compte de son mandat.

M. Loubet, sénateur, l'accompagnera.

Nous engageons les fervents républicains de Brengues, à venir nombreux à cette réunion démocratique.

D.

Figeac

Rechargements cylindrés du 5 au 12 avril. — Chemin de grande communication n° 15 de Figeac à Gignac, par Gramat.

Répandage et cylindrage de 9 k. 300 à 10. k. 300, entre Saint-Bressou et Cardaillac.

Chemin de grande communication n° 29, de Figeac à Bonneviole par Rouqueyroux.

Répandage et cylindrage de 14 k. à 14 k. 500 et de 15 k. 800 à 16 k. 200 entre Prentegarde et Rouqueyroux.

Béduer

Au concours des bourses des écoles supérieures, Mlles Marie-Rose Buffet et Georgette Vaysse de Béduer, ont été classées dans les premiers numéros. C'est avec une grande joie que les nombreux amis des deux familles ont appris ce brillant succès qui fait honneur aux deux lauréates et à leurs dévouées maîtresses de l'école laïque, auxquelles nous adressons nos plus vives félicitations.

B. L.

Camboulit

Le parti républicain de notre commune vient d'être durement éprouvé en perdant un de ses plus fervents dévoués défenseurs. M. Couderc, ancien maire, vient d'être enlevé à l'affection des siens et de ses nombreux amis, après une longue et cruelle maladie.

Nous adressons à toute la famille l'hommage de nos plus sincères condoléances.

B. L.

Cahus

M. Angelvy a reçu la lettre suivante :

Paris, le 26 mars 1914.

Monsieur,

Par lettre du 7 février dernier, vous avez bien voulu m'adresser une pétition de divers habitants de Laval-de-Cère, tendant à l'installation d'un appareil d'annonce des trains au passage à niveau n° 395 de la ligne d'Aurillac à St-Denis-près-Martel, situé près de la station qui dessert cette localité.

J'ai l'honneur de vous faire savoir, Monsieur, que nous allons donner satisfaction à cette demande.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Compagnie,
NIGON.

Marcilhac

Carnet blanc. — Le 20 avril prochain sera célébré le mariage de M. Blanc Auguste, de St-Sulpice, employé au chemin de fer à Bretenoux-Biars, avec Mlle Cécile Passerat, fille de notre excellent ami Jean Passerat, fermier à Pailhès, commune de Marcilhac. Aux deux sympathiques familles nos sincères félicitations et aux jeunes et futurs époux nos compliments et nos meilleurs vœux de bonheur.

L. D.

Espédaillac

Elections législatives. — M. Bécays, notre sympathique député, rendra compte de son mandat à la mairie d'Espédaillac, samedi prochain 11 avril, à neuf heures et demie du matin.

Il sera accompagné dans sa tournée électorale par MM. Loubet, sénateur et Besombes conseiller d'arrondissement.

Saint-Céré

Réunion publique. — Dimanche prochain à 4 heures du soir, M. Bécays, député, fera une conférence sous la halle.

Abattoir. — Pendant le mois de mars il a été abattu : 5 bœufs, 137 veaux, 29 moutons, 31 agneaux et 24 pors, soit 226 animaux qui ont produit 12.569 kilos de viande nette.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Ecole supérieure. — Par arrêté en date du 24 mars, M. le ministre de l'instruction publique a approuvé la création à l'école primaire supérieure de filles d'un quatrième emploi de professeur (sciences). Cette décision aura son effet du 1er mai prochain.

Gramat

Banquet Malvy du 13 courant. — Le succès de cette grandiose manifestation s'annonce très vif ; le nombre des adhérents dépassera certainement 1000, aussi, le comité d'organisation qui voulait faire le banquet à l'école communale des garçons a dû prendre de nouvelles dispositions.

Le banquet aura lieu sur les promenades de Gramat au fond du champ de foire aujourd'hui place de la République ; de vastes tentes abriteront parfaitement les nombreux citoyens venus de tous les points de la région pour acclamer M. le Ministre.

Quelques listes d'adhésions ne sont pas encore rentrées ; le comité d'organisation prie les détenteurs de ces listes de les faire parvenir sans délai, à M. Grange, conseiller municipal, à Gramat, qui enverra les cartes aussitôt.

Envoyez les fonds avec les listes.

Adjudication. — Dimanche dernier a eu lieu à Lavergne l'adjudication au rabais des travaux de construction d'un groupe scolaire.

Sept soumissionnaires ont pris part à l'adjudication.

Monsieur Merit Marcellin de Mayrignac Lentour a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 2 pour cent.

Un délai de 10 Mois est accordé pour l'exécution des travaux.

Souillac

Concert. — Dimanche prochain, de quatre à cinq heures, la fanfare de Souillac donnera un concert sur les promenades.

St-Michel-de-Bannières

Obsèques. — Mardi dernier 31 mars à 10 heures ont eu lieu les obsèques de M. André Limes, maire de St-Michel, décédé à l'âge de 65 ans. Le défunt jouissait de la sympathie générale, aussi vit-on rarement dans notre commune pareille foule se presser autour d'un cercueil. La disparition de M. Limes est une grosse perte pour le parti républicain de St-Michel dont il a été le chef écouté pendant de longues années.

Deux discours ont été prononcés sur sa tombe, l'un par M. Valade conseiller municipal de St-Michel, l'autre par M. Salamagne, maire de Vayrac.

DISCOURS DE M. VALADE

Je suis l'interprète de mes collègues du conseil municipal et je suis sûr d'être en même temps celui de la population entière de la commune en venant adresser un suprême adieu à celui que nous pleurons aujourd'hui.

Nous espérions voir longtemps encore, à la tête de cette commune qui lui était si chère, celui qui l'a administrée pendant de si longues années.

Le destin en a décidé autrement.

Pendant sa longue carrière administrative André Limes sut, grâce à des qualités exceptionnelles, s'attirer l'affection de tous : S'il eut des adversaires politiques il n'eut jamais d'ennemis.

En politique sa ligne de conduite fut toujours faite de droiture et de fermeté. Il était inébranlable sur les questions de principe, mais il pratiquait la tolérance la plus large et réprouvait les mesquines rancunes. Il savait être le maire de tous, tout en restant le chef de son parti.

La prospérité de la commune était son unique souci ; il se dépensait sans compter pour ses concitoyens : bien peu pourraient dire qu'ils n'ont jamais eu besoin de ses services et tous pourraient affirmer qu'il ne se sont jamais adressés à lui en vain.

Pour nous qui avons été ses collaborateurs dans l'assemblée qu'il présidait, son exemple ne sera pas perdu ; nous reprendrons son œuvre, nous la continuerons.

Ai-je besoin de parler ici de l'homme privé ? L'imposante manifestation d'aujourd'hui, la profonde tristesse de la foule penchée sur ce cercueil disent, bien mieux que je ne saurais le faire, la sympathie dont il jouissait, sympathie qu'il avait su s'attirer non seulement à Saint-Michel, mais bien en dehors du cadre de cette commune.

Qu'il me soit permis en terminant, d'adresser à sa famille éplorée l'expression de nos plus vives condoléances et d'espérer que la grande part que nous prenons tous à sa douleur, adoucira un peu l'épreuve cruelle qu'elle traverse.

DISCOURS DE M. SALAMAGNE

Mesdames, Messieurs,

En l'absence de notre conseiller général, retenu à Paris par les devoirs de ses hautes fonctions, je viens, au nom des maires du canton, apporter sur la tombe de notre doyen notre juste tribut d'hommages et de regrets.

Non seulement M. Limes fut notre doyen, mais il le fut aussi de tous les maires du département, car pendant 35 ans, la confiance de ses concitoyens et l'estime de ses collaborateurs, l'ont maintenu à la tête de la municipalité de Saint-Michel.

35 ans, Messieurs, quelle longue carrière pour un magistrat municipal à une époque où un homme public, si modestes soient ses fonctions, subit l'assaut des luttes politiques et des ambitions particulières. C'est que Limes était, entre tous, l'homme rêvé de sa fonction. Administrateur intègre, il conduisit sa commune à travers tous les heurts et tous les précipices qui s'ouvrent à chaque pas sur la voie municipale.

Sa longue expérience, son amour des humbles et des petits lui avaient tracé un chemin dont il ne s'était jamais écarté. Républicain, il le fut dans toute la force du terme. Alors que d'autres sollicitent les suffrages de leurs concitoyens pour mieux servir leur ambition personnelle, lui ne demanda jamais rien. A la République il apporta sa constante fidélité aux principes et son amour au drapeau.

Nul ne pratiqua mieux que lui notre immortelle devise. Il eut le culte de la fraternité. Au lendemain des batailles les plus ardentes et des luttes les plus vives, il ne gardait ni amertume ni regret. Sa bienveillance, son dévouement pour tous ses administrés, justifient et expliquent sa carrière municipale car, quel autre que lui eût pu faire flotter les trois couleurs de notre parti dans une commune, où des familles marquantes, attachées à un autre idéal politique, possédaient par la valeur et les qualités de leurs membres, une influence prépondérante. Mais ses manières à la fois fermes et conciliantes, sa loyauté, l'intégrité de son administration forçaient l'estime et la sympathie et aujourd'hui la commune tout entière pleure un magistrat expérimenté et un ami dévoué. C'est que tout ce qu'il avait de bon en lui, il l'avait mis au service de ses concitoyens, tout jusqu'aux ressources de cette modeste profession où, à force d'expérience, il s'était acquis une véritable maîtrise.

L'anxiété peinte sur tous les visages dit le vide qu'il fait au milieu de nous. Il laissera à sa commune le souvenir de sa paternelle sollicitude pour tous les intérêts dont il avait la charge, et à nous, ses collègues du canton, l'exemple d'une vie toute entière consacrée au bien public.

Puissent notre ardente sympathie et nos regrets, adoucir la douleur de celle qui fut la dévouée compagne de toute sa vie et la douleur de ce fils qu'il avait élevé dans le culte austère du devoir, qui à force de travail et d'énergie a su se créer une situation prépondérante dont il pouvait être justement fier.

Au nom de mes collègues du canton, j'apporte à celui qui fut notre doyen l'expression de nos regrets et à sa famille l'assurance de nos vives et respectueuses condoléances.

D.

CHEZ NOS VOISINS

Fumel

Examen des bourses

Parmi les candidates qui ont subi avec succès les épreuves des examens pour l'obtention des bourses dans les lycées et collèges, nous relevons avec plaisir le nom de Mlle Dumeaux présentée en 1re série, élève de notre école laïque de Fumel.

A la jeune lauréate, fille de notre ami M. Dumeaux, chef des services de la comptabilité aux usines de Fumel, ainsi qu'à sa dévouée maîtresse, nous adressons nos plus sincères félicitations.

G. D.

VARIÉTÉS

L'enseignement professionnel

Grâce aux larges concours financiers, qui ne lui sont pas ménagés, l'enseignement professionnel en Allemagne est parfaitement assuré. Il n'en est malheureusement pas de même chez nous. Il y a donc un grand effort financier à faire et surtout une rigoureuse méthode à suivre. En France, des subventions trop minimes sont accordées chaque année, à titre d'encouragement, à l'enseignement industriel et commercial.

Sans doute, il est désirable d'abord que le chiffre de ces crédits soit bientôt relevé dans de larges proportions ; mais il n'est pas moins indipensable que les conditions d'attribution des subventions soient l'objet de règles exactement observées.

A notre connaissance, aucun texte ne précise ces conditions. Une note de l'Administration du commerce expose, à la vérité, qu'il est tenu compte de certains éléments pour la fixation du chiffre de l'allocation (écart entre les recettes et les dépenses ; vitalité de l'œuvre ; nombre des élèves et auditeurs ; contribution des groupements intéressés : communes, chambres de commerce, syndicats, etc.), et que les résultats obtenus par les élèves aux examens du certificat de capacité professionnelle (prévu par le décret du 24 octobre 1911) sont pris en considération. On pourrait craindre, dans ces conditions, que les intéressés ne cèdent à la tentation de délivrer trop facilement les certificats de capacité afin de maintenir la subvention.

En tous cas, il n'en est pas moins regrettable qu'à défaut de règle écrite, une grande part puisse être laissée à l'arbitraire ou au hasard de renseignements insuffisants, dans l'attribution des subventions aux cours professionnels.

Le montant de la subvention devrait être une fraction fixe du chiffre total des dépenses. Cette fraction pourrait d'ailleurs varier suivant qu'il s'agirait de cours techniques ou de cours pratiques. D'autre part, lorsque le caractère d'utilité d'un cours projeté aurait été reconnu par les services de l'inspection de l'enseignement technique et que leur orientation, nettement professionnelle, aurait été établie, il semble qu'il y aurait intérêt à accorder à ces cours une subvention de l'Etat, provisoirement et pour un an seulement. Cette subvention serait renouvelée ou supprimée suivant les résultats constatés. Il y aurait également intérêt à accorder des subventions à l'avance et pour des périodes de trois ans.

Mais les textes ne suffisent pas ; il importe d'organiser les moyens d'action. Cette nécessité n'a pas échappé au Ministre de l'Instruction publique, qui se propose d'instituer, en ce qui le concerne, un office de l'éducation populaire.

Il semble, en effet, qu'il y ait intérêt à créer un organe plus souple qu'une direction centrale de Ministère (laquelle ne peut s'attarder aux détails d'exécution), un office qui jouisse d'une certaine autonomie lui permettant d'assurer une large décentralisation, ayant des correspondants qualifiés en province, en contact permanent avec les pouvoirs locaux, les représentants autorisés du commerce et de l'industrie, les Chambres de commerce, les grands groupements économiques.

Cette création nous paraît d'importance capitale pour l'organisation des cours industriels et pour la diffusion des renseignements utiles à l'orientation professionnelle de la jeunesse ouvrière.

Jean LALOY.

Bibliographie

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie.* Sommaire du n° 2131 du 28 mars 1914.

La traversée de l'Atlantique en aéroplane. — Contre le cadran de 24 heures. — La manutention pneumatique des grains. — Les peintures et gravures murales de l'âge du Renne. — La loi des distances des planètes et satellites et la stabilité du système solaire. — Académie des sciences. — Baromètre marin à ébullition.

Ce numéro, richement illustré, contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chonique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 120, boul. Saint-Germain, Paris.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 4 avril.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, en vue des élections.

Conférences de « la Revue Hebdomadaire » Le Centenaire de 1814 :

Comte d'Haussonville, de l'Académie française, XVIII. La Rentrée de Mme de Staël en France. André Beaunier, La Révolte (X) (fin). Ludovic Fortolis, Un Anglais membre de la Convention nationale. Chirvanzadé, Quinze ans après. (Traduit de l'arménien par E. Altiar.) Jean Chantavoine, Chronique musicale.

Memento bibliographique. L'Actualité : revue des revues françaises. Revue économique et financière. La Vie mondaine. La Vie familiale : au Foyer. Courrier théâtral. Chroniques agricole et sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Madame de Staël : Mme de Staël jeune. Le tombeau de Mme de Staël à Coppet.

Thomas Paine.

La mort de Mistral : Mistral à Maillane. Sa maison. Le musée Arlaten à Arles. Le tombeau de Mistral. Les obsèques de Mistral : le cortège. Les discours.

Les Conférences Franco-Roumaines : M. Jean Aicard, de l'Académie française.

Actualités : Réception à l'ambassade de France, à Madrid, de M. Paul Hervieu, de l'Académie française. Les troubles d'Irlande. La revue des volontaires de l'Ulster. Sir Edward Carlson. Sir Edward Carlson, capitaine Graig et lord Londonderry faisant une tournée d'inspection. Arrivée à Belfast des volontaires de l'Ulster (deux gravures). Les suites de l'ouragan du 20 mars à Paris et dans les environs : les arbres déracinés au bord de la Seine : la route de Villacoublay jonchée des débris des aéroplanes. Le nouvel empereur d'Abyssinie. Le nouveau traîneau Legram automobile. La visite du kaiser au roi d'Italie. L'artillerie de l'air. Nouveaux essais de mitrailleuses sur Nieuport blindé.

L'Assassinat de Gaston Calmette : Le cabinet de travail de Gaston Calmette.

L'Instantané, partie illustrée de *la Revue Hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Dernières nouvelles

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance de nuit du 3 avril

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 9 heures 1/2.

M. Jaurès dit que la Commission n'a pas d'ordre du jour à proposer ni à recommander, mais la Chambre doit appuyer les conclusions de la Commission.

Il critique les faits qui se sont produits et regrette l'immixtion de la politique dans les affaires financières : et il regrette l'attitude du Procureur général Fabre ainsi que celle des hommes politiques qui, renseignés, n'ont pas voulu parler.

MM. Gillette, Delahaye, Vaillant, prennent la parole.

La discussion est close.

La priorité sur l'ordre du jour Renard est votée par 297 voix contre 197.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

La Chambre prenant acte des constatations de la Commission d'enquête, réprouvant l'intervention abusive de la finance dans la politique et de la politique dans le domaine judiciaire, et affirmant la nécessité d'une loi sur les incompatibilités parlementaires et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour est mis aux voix au fond, à la réserve des mots « repoussant toute addition ».

Il est voté par 488 voix.

Les mots « repoussant toute addition » sont repoussés par 254 voix contre 208.

Quatre additions sont proposées :

La première, de MM. Sembat et Colly : « Déférer aux juridictions compétentes MM. Monis, Caillaux, Fabre, Bidault de l'Isle, Briand et Barthou ».

La segonde, de MM. Hébert et Lerolle : « Demander une enquête judiciaire seulement contre MM. Monis et Caillaux ».

La troisième, de MM. Renard et Deloncle, est ainsi conçue :

Et résolue à assurer d'une manière plus efficace la séparation des pouvoirs.

La priorité pour la motion Sembat est repoussée par 359 voix contre 103.

La priorité en faveur de la motion Renard et Deloncle est votée par 265 voix contre 120.

L'ensemble de l'ordre du jour est voté à mains levées.

La Chambre s'ajourne au 1er juin 1914.

Et la séance est levée.

MODES

Mlle SÉGUY a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvrira, le 5 avril prochain, un Magasin de MODES place Galdemar, maison Bouyssou.

A VENDRE
à suite de décès
L'Étude de M. Mourguès
HUISSIER A CAHORS
S'adresser à
Mme veuve MOURGUÈS à Cahors

BIÈRE BRASSERIE de St-YRIEIX (Haute-Vienne)
BRUXELLES 1910 Médaille d'Or
GAND 1913 Diplôme d'Honneur
HOLDERER
Basile CABESSUT, entrepositaire pour Cahors de la **Bière Holderer.**

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro notre intéressant feuilleton.

HERNIES
MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

La hernie devient une infirmité grave si elle n'est pas maintenue dans l'abdomen.

Pourquoi porter un bandage qui fait souffrir et qui laisse glisser la hernie ? Pourquoi exposer sa vie aux pires dangers de l'étranglement lorsque le remède est si près ?

Cela ne doit plus être.

Hernieux, vous avez déjà entendu parler du Spécialiste **M. GLASER,** vous avez entendu vanter ses appareils, pourquoi n'iriez-vous pas les essayer ?

Les appareils de **M. GLASER** sont les plus solides et par ce fait ils sont les moins coûteux ; ils se portent jour et nuit sans gêne. Sans ressort et sans sous-cuisse, ils maintiennent les cas de hernies les plus tenaces et permettent les travaux les plus pénibles.

En voici nne preuve :

« Depuis 7 ans je souffrais d'une hernie épigastrique. Le 16 avril dernier j'appris votre passage à Montauban. Je fus vous voir et je ne le regrette point.

« En effet, vous m'avez vendu un appareil que je n'ai appliqué que le 1er mai. Quinze jours après, ma hernie était parfaitement contenue et, aujourd'hui, je suis heureux de vous annoncer que je suis complètement guéri.

« Mille fois merci : 8 sept. 1913.

Méric SIMON, éclusier, n° 15
à Montech (Tarn-et-Garonne). »

Que les sceptiques aillent donc essayer pour se convaincre, puisque le soulagement est immédiat, la contention radicale et la guérison certaine.

Nous engageons vivement toutes les personnes atteintes de hernies à venir essayer cet appareil de 8 heures du matin à 4 heures du soir, à :

CAHORS, les 11 et 12 avril, Hôtel de l'Europe,

Decazeville, le 13, Hôtel de la Poste.

Figeac, mercredi 15, Hôtel des Voyageurs-Villa.

Capdenac, le 16, Hôtel de France, Fournier.

Vayrac, le 17, Hôtel Delmon Germain.

Souillac, le vendredi 24, Hôtel du Lion d'or.

Gramat, le 25, Hôtel de Bordeaux, Doderay.

La brochure instructive et illustrée sera envoyée franco sur demande adressée à **M. GLASER,** boulevard Sébastopol, 38, à Paris.

CRÈME SIMON
Unique pour la Beauté du Visage et les soins de la peau

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 3 avril 1914.

Le marché s'est montré aujourd'hui plus irrégulier et les affaires ont été très calmes.

Notre 3 °/₀ fléchit à 86,72 à la suite de réalisations.

L'Extérieure espagnole fait 89,80, l'Italien 95,65, le Turc 83,25 et le Serbe 81,10. Les fonds russes s'inscrivent : le 3 °/₀ 1891 à 74,95, le 1896 à 71,50, le 5 °/₀ 1906 à 104,10, le 4 1/2 1909 à 96,80 et le Consolidé à 89,80.

Dans le groupe des chemins français, le Lyon est seul coté à terme à 1295.

Nos établissements de crédit sont mieux disposés. La Banque de Paris termine à 1647, le Comptoir d'Escompte 1040, le Crédit foncier à 885, le Crédit Lyonnais à 1645 et la Société Générale à 813.

Nous sommes informés que l'émission de l'Emprunt Hellénique 5 °/₀ 1914, à Paris, Londres et Athènes, a remporté un plein succès. Il est dès à présent certain, que les souscriptions reçues en France seront notablement réduites.

Le Rio-Tinto reste bien tenu à 1838.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 2 Avril 1914

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'Abattoir		RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
				1re qualité	2e qualité	3e qualité
Bœufs	1.434	675	327	0,80	0,76	0,70
Vaches	471			0,76	0,72	0,68
Taureaux	212			0,72	0,70	0,65
Veaux	1.115	1.310	34	1,06	1,02	0,92
Moutons	13.454	9.099	2.118	1,12	1,08	1,00
Porcs	4.503	3.258		0,54	0,53	0,52

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les bœufs et moutons, difficile sur les veaux et les porcs.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Le Printemps aux Pyrénées, sur la Côte d'Argent et au Roussillon

Il est délivré dans toutes les gares du réseau d'Orléans et dans ses bureaux de ville à Paris des billets aller et retour de toutes classes à prix très réduits valables 33 jours et prolongeables moyennant supplément pour Pau, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, Arcachon, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc...

Quotidiennement plusieurs trains rapides ou express dans chaque sens entre Paris et Pau-Biarritz, comportant de grandes voitures à bogies et inter-circulation. Jusqu'au 2 mai 1914, train de luxe quotidien extra rapide de nuit « Pyrénées-Côte-d'Argent » composé de wagons-lits, avec salons-lits, lits ordinaires et couchettes, (Service direct entre Calais-Maritime et Irun à l'aller et entre Biarritz-Ville et Calais-Maritime au retour en correspondance avec le service de ou pour Londres).

Pour les relations avec le Roussillon viâ Montauban-Toulouse, service rapide de luxe quotidien « Paris-Barcelonne Express » avec wagons-lits et voitures des trois classes à couloir entre Paris-Quai-d'Orsay et Port-Bou ; entre Paris-Quai d'Orsay et Villefranche-Vernet-les-Bains, voitures directes 1re et 2e classes, à couloir.

Pèlerinage de Rocamadour

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2me classe et de 30 0/0 en 3me classe sur le double des prix des billets simples,

au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance

Situation

de **10** à **12.000** fr. est off. à M. sérieux, p. Société à tirages, 8e année. Ecr. BONNAUD, 5, r. Traversière, Paris.

La Maison **MÉNARD** Frères, Thouars de (Deux-Sèvres), désirant augmenter son personnel, demande agents actifs et sérieux, pour vente à la campagne produits indispensbles aux cultivateurs.

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

LA VOITURETTE "CLÉMENT"

est heureuse de se présenter à vous...

7 HP 4 Cylindres, construite par les Usines CLÉMENT-BAYARD, Levallois

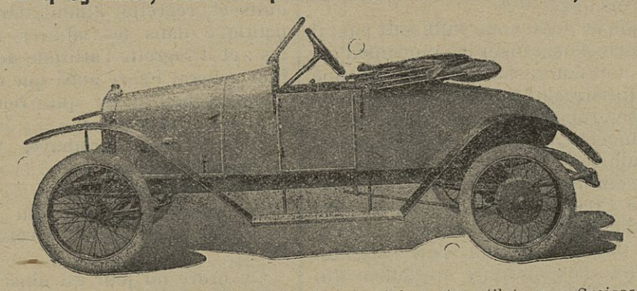

Moteur 55/100. — Refroidissement par thermo-siphon et ventilateur. — Graissage automatique par pompe. — Changement de vitesse à deux trains baladeurs. — Trois vitesses et marche arrière. — Transmission par cardan. — Pneus 650 (voiturette légère). — Voie, 1m15. — Empattement, 2m40. — Largeur totale, 1m30. — Longueur totale, 3m30. — Marchepieds wagon. — Peinture : bleu, vert, rouge ou gris

PRIX avec Torpedo 2 places, Capote et Pare-Brise.... **3.700** fr.

Un peu intimidée, comme toute jeune personne qui fait son entrée dans le monde, elle a le sentiment cependant d'être, non seulement parée de grâce, mais de posséder les qualités solides et sérieuses qui font d'une voiturette une compagne fidèle, agréable et utile.

D'autres m'ont devancée dans le monde, je le sais, Mais mon apparition a été précédée de tant de soins, tout ce qui m'a été destiné a été choisi avec un scrupule si méticuleux, travaillé ensuite sur des machines si savantes, que je suis, paraît-il, une jeune personne d'élite.

Des hommes graves sont venus me voir de diverses parties du Monde alors que l'on me tenait encore loin de tous les yeux.

Ils ont déclaré que j'avais devant moi une carrière brillante.

Chez les hommes, ces choses-là se voient, paraît-il, dans les lignes de la main.

Pour une voiturette, c'est beaucoup plus compliqué.

Ils ont examiné des dessins, étudié le pedigree des aciers, ont parlé de résiliance, de striction d'une tolérance à un centième de millième, puis, m'ont fait franchir des milliers de kilomètres dans les pays les plus bizarres, où il n'y avait sûrement pas de budget pour l'entretien des routes.

Enfin l'un d'eux a dit, en consultant un carnet : « Voyez, elle ne consomme presque rien ! » Un autre a ajouté : « Vraiment elle est aussi bonne que jolie ? »

J'ai été flattée, mais je n'ai pas rougi... car rougir chez une voiturette est l'indice d'une circulation d'eau défectueuse.

Pour tous renseignements et essais

S'ADRESSER A M. ARTIGALAS, MÉCANICIEN A CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

ETUDE
DE
Me LESCALE
NOTAIRE A CAHORS
RUE DE L'HÔTEL DE VILLE N° 10

VENTE
SUR
LICITATION

LES ÉTRANGERS ADMIS

En cinq lots

Fixée au samedi 25 avril 1914, *à 10 heures du matin à Cahors, en l'Etude et par le ministère de Me Lescale, notaire, à ces fins commis par le jugement ci-après énoncé.*

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra :

Qu'en exécution d'une délibération du conseil de famille du mineur Ernest DOUCE, dont il sera ci-après parlé, reçue et présidée par M. le Juge de paix du canton de Montbazens (Aveyron), le 3 décembre 1913, laquelle délibération a été homologuée par jugement rendu par le Tribunal civil de Villefranche (Aveyron), le 10 janvier 1914.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Marcellin GINESTE, propriétaire et de dame Marie ROUX, son épouse, demeurant ensemble à la Ferraudie, commune de Drulhe, canton de Montbazens, arrondissement de Villefranche (Aveyron), la dite dame veuve en premières noces de M. Henri DOUCE.

Agissant en qualités de cotuteur et de tutrice dative du mineur Ernest DOUCE, seul enfant issu du premier mariage de la dite Marie ROUX avec le dit feu Henri DOUCE, auxquelles fonctions ils ont été nommés par délibération du conseil de famille du dit mineur, réuni sous la présidence de M. le Juge de Paix du canton de Montbazens (Aveyron), le vingt-cinq juin 1913.

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Auguste COUDERC, garde particulier aux Acieries d'Aubin (Aveyron), y demeurant.

Agissant en qualité de subrogé-tuteur du dit mineur DOUCE, nommé à cette fonction par la délibération du même conseil de famille que celle précitée.

Il sera procédé le **samedi 25 avril 1914**, à 10 heures du matin, en l'Etude et par devant Me LESCALE, notaire à Cahors, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 10, à la vente sur licitation, les étrangers admis, des biens immeubles ci-après décrits et désignés, dépendant des successions de Jean DOUCE et de Jeanne-Fanny PRADAUDE, quand vivaient mariés, propriétaires, demeurant à St-Henri, commune de Cahors, et de Henri DOUCE, leur fils, quand vivait demeurant à la Ferraudie, commune de Drulhe (Aveyron).

DÉSIGNATION
DES IMMEUBLES
A VENDRE

TELLE QU'ELLE EST FAITE
AU CAHIER DES CHARGES
CI-APRÈS ÉNONCÉ

Lotissement
ET
MISES A PRIX

COMMUNE DE CAHORS
SECTION DE SAINT-HENRI

Premier lot

Le premier lot comprendra :

« *Les Sarruts* ». — Maison et autres bâtisses, sol, terres, bois et friches, portés au cadastre sous les numéros 322 P, 323 P, 324, 328, 331, 352 et 353, section B, pour une contenance totale de 2 hectares, 92 ares, 75 centiares. Et pour un revenu de savoir, propriété bâtie : 11 fr. 25 ; propriété non bâtie : 30 fr. 90.

Ce premier lot sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs ci ..... **100** fr.

Deuxième lot

« *Fontaine d'Auzelly et Souleillou des Caillols* ». — Pré, bois, terres et friches, portés au cadastre sous les numéros 329, 330, 331, 371 et 372, section A, pour une contenance totale de 1 hectare, 35 ares, 90 centiares. Et pour un revenu de 18 fr. 01.

Ce deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs ci ..... **100** fr.

Troisième lot

« *Fontaine d'Auzelly et Combel Nègre* ». — Bois et pâture portés au cadastre sous les numéros 293, 311 P, 337 et 343 P, section A, pour une contenance totale de 2 hectares, 20 ares, 35 centiares. Et pour un revenu de 7 fr. 44.

Ce troisième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs ci ..... **100** fr.

Quatrième lot

« *Les Castagnals* ». — Terre et friche, portés au cadastre sous les numéros 423 et 426 P, section B, pour une contenance de 1 hectare, 87 ares, 12 centiares. Et pour un revenu de 11 fr. 46.

Ce quatrième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs ci ..... **100** fr.

Cinquième lot

« *Combe de Toulousque* ». — Pré, porté au cadastre sous le numéro 161 P, section A, pour une contenance de 47 ares, 07 centiares. Et pour un revenu de 64 fr. 02.

Ce cinquième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs ci ..... **500** fr.

Faculté de baisser les mises à prix et paiement des frais

Aux termes du jugement précité, le Notaire commis est autorisé à baisser indéfiniment les mises à prix, au cas où il ne surviendrait pas d'enchères sur celles ci-dessus fixées.

Tous les frais exposés au jour de la vente viendront en diminution du prix.

Observations. — Un Cahier des Charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Me LESCALE, Notaire à Cahors, et déposé en son Etude, pour y être tenu à la disposition du public qui peut en prendre communication sans frais, et y servir de minute d'enchères.

L. LESCALE.

Cahors, Imp. A. COUESLANT

Etudes de Me ROUSSILLE, Notaire à Latronquière
et de Me L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot)

(Successeur de Mes VIVAL, MALRIEU et LOUBET)

VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au* Dimanche trois Mai mil neuf cent quatorze, *à deux heures du soir, en la Mairie de Calviac, par devant Me ROUSSILLE, Notaire à Latronquière, commis à cet effet.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties, par le tribunal civil de Figeac, le cinq mars mil neuf cent quatorze, enregistré et signifié.

A la requête de Monsieur Louis REBEYROL, propriétaire-cultivateur, demeurant au Sol-de-Pontverny, commune de Calviac.

Licitant ayant Me NUVILLE pour son avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

D'une part.

En présence ou eux duement appelés de :

1° Mademoiselle Marie REBEYROL, célibataire majeure, sans profession, demeurant au Sol-de-Pontverny, commune de Calviac.

2° Madame Joanny REBEYROL, sans profession, épouse de Monsieur Louis AYGUESPARSES, cultivateur, et ce dernier qui l'assiste et l'autorise, demeurant ensemble à Granouillac, commune de Calviac ;

3° Monsieur Louis REBEYROL, propriétaire, demeurant au Castanié, commune de Calviac ; « pris en qualité de tuteur datif des mineurs Pierre « dit Joseph, Louise et Germaine REBEYROL, issus du mariage des époux Félix RE« BEYROL et Christine MEM« BERT, décédés ».

Co-licitants ayant Me FONTANGES pour leur avoué.

D'autre part.

Et encore de : Monsieur Denis PUECHMAUREL, cultivateur, demeurant à Rodes, commune de Siran (Cantal), « pris « en qualité de subrogé-tuteur « des mineurs REBEYROL sus« nommés » ;

D'une dernière part.

Il sera procédé le **dimanche trois mai mil neuf cent quatorze**, à deux heures du soir, en la mairie de Calviac, par devant Me ROUSSILLE, notaire à Latronquière, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés dépendant des successions des époux Félix REBEYROL et Christine MEMBERT, en leur vivant propriétaires, demeurant ensemble au Sol-de-Pontverny, commune de Calviac.

DÉSIGNATION
des Immeubles à vendre

Lotissement
ET
MISES A PRIX

Premier lot

Le premier lot comprendra :

1° Un enclos situé aux lieux dits « Pré-Grand » ou « Le Sol » comprenant : une maison construite en pierre, couverte en tuiles, élevée d'un premier étage, servant de logement, avec galetas au-dessus, et four, fournil et cave ; une grange avec les sol et pâtus qui en dépendent ; cour, jardin et terre, porté au plan cadastral de la commune de Calviac à la section F, sous les numéros 80 et 81, pour une contenance totale de quatre hectares, quatre-vingt-quatorze ares, cinquante centiares et un revenu matriciel de six fr. soixante-cinq centimes ; confrontant le dit enclos à chemin de Castagné, au moulin du Theil, à Canet de Simon, et à Moissinac du Castagné ;

2° Un tènement en nature de bois et bruyère, sis au lieu dit « Les Landes » porté au même cadastre à la section F, sous les numéros 198 et 199, pour une contenance totale de deux hectares, vingt-six ares, cinquante centiares et un revenu matriciel de huit francs cinquante-sept centimes ; confrontant à propriétés de Frégeac de la Devèze et de Moissinac du Castagné ;

3° Et une parcelle en nature de bruyère, sise au lieu dit « Escoursous » portée aux mêmes sections et cadastre, sous le numéro 224 pour une contenance de un hectare, trente-sept ares, six centiares et un revenu matriciel de un franc vingt-trois centimes ;

La mise à prix de ce lot sera de deux mille francs, ci ..... **2.000** fr.

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra :

Un tènement en son entier sis aux lieux dits « Les Champs et les Virailles », en nature de terres, pré, bois et bruyères, porté au plan cadastral de la commune de Calviac à la section F, sous les numéros 39 P, 40 P, 41, 44, 45 et 45 P, pour une contenance totale de sept hectares, soixante-quatre ares et un revenu matriciel de cinquante francs trente huit centimes ; confrontant à chemin du Castagné, au moulin du Theil, à propriété de Simon de Calviac, à propriété de Moissinac du Castagné, au troisième lot, à propriété de Labrousse du Castagné, à Moissinac du Castagné et à propriété de Canet de Simon.

La mise à prix de ce lot sera de quatre mille francs, ci ..... **4.000** fr.

Troisième lot

Le troisième lot comprendra :

1° Un tènement en nature de pré et pâture lieu dit « Laprade » figurant au même cadastre à la section D sous les numéros 48 P, 48 P, et 49 P, pour une contenance totale de un hectare cinquante-un ares et un revenu matriciel de quinze francs onze centimes ; confrontant à chemin de St-Céré à Laroquebrou, à propriété de Rebeyrol Antoine, au deuxième lot et à propriété de Labrousse du Castagné ;

2° Une parcelle en nature de pré, sise au lieu dit « Alpuech » figurant au même cadastre sous le numéro 250 de la section D pour une contenance de vingt ares dix centiares et un revenu matriciel de sept francs vingt-trois centimes ; confrontant à propriétés de Landes, de Moissinac et de Rebeyrol Antoine, et chemin du Castagné à la Ressègue ;

3° Une autre parcelle en nature de bruyère lieu dit « Les Moulières » figurant aux mêmes section et cadastre sous le numéro 243 P, pour une contenance de trente-deux ares, et un revenu matriciel de quarante-huit centimes ; confrontant à chemin du Castagné à la Ressègue, à chemin de St-Céré à Laroquebrou, à propriété de Rebeyrol Antoine, de Labrousse et de Landes du Castagné.

La mise à prix de ce lot sera de mille francs ci ..... **1.000** fr.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Calviac, canton de Latronquière, arrondissement de Figeac, département du Lot.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente dressé par Me Roussille, notaire à Latronquière, commis à cet effet, a été déposé en son étude où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, sur le lotissement ci-dessus et sur les mises à prix ci-après, savoir :

Le premier lot sur la mise à prix de deux mille francs ci **2.000** fr.

Le deuxième lot sur la mise à prix de quatre mille francs ci **4.000** fr.

Le troisième lot sur la mise à prix de mille francs, ci ..... **1.000** fr.

CLAUSE DE RÉUNION

Après leur adjudication partielle les trois lots ci-dessus seront remis aux enchères en bloc en un seul lot, sur clause de réunion, sur la mise à prix formée du montant total de leur adjudication partielle et de la mise à prix des lots non enchéris s'il y en a.

Si cette nouvelle mise à prix est couverte, les adjudications partielles seront nulles et non avenues ; dans le cas contraire, elles seront définitives.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable.

Figeac, le deux avril mil neuf cent quatorze.

L. NUVILLE,
Avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me NUVILLE, Avoué à Figeac, y demeurant, Boulevard Labernade, et à Me ROUSSILLE, Notaire à Latronquière, chargé de la vente

Certifié véritable par le Gérant soussigné
Cahors, le

Vu pour la légalisation de la signatureci-contre
Le Maire,